

Communiqué de presse

Angoulême, le 24 octobre 2025

MODIFICATION DU BASSIN D'ORAGE RD 739

COMMUNE DE LUXE CANTON DE BOIXE-ET-MANSLOIS

Compétence obligatoire du Département, l'entretien et la modernisation des routes départementales et des ouvrages d'art représentent un budget annuel de 21 millions d'euros en 2025.

C'est un enjeu majeur de notre collectivité, garantissant la sécurité des Charentais, la fluidité des circulations dans notre département et son accessibilité.

Près de 300 agents des routes travaillent quotidiennement au maintien de ces objectifs. Ces agents étant victimes d'agressions et de nombreux actes d'incivilités ces dernières années, le Conseil départemental souhaite attirer l'attention des riverains et usagers des routes, sur les missions essentielles assurées par son personnel mais aussi par celui des nombreuses entreprises qui interviennent pour le compte du Département.

Le Département en appelle au respect et à la bienveillance à leur témoigner lors de la réalisation de ces travaux.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Au titre du budget "Travaux 2025", le Conseil départemental a retenu l'opération de modification du bassin d'orage situé en bordure de la RD 739 entre les agglomérations de Luxé et La Terne.

L'Agence Départementale de l'Aménagement d'Aigre (ADA) de la direction des routes au sein de la Direction Générale des Services au Conseil départemental de la Charente a en charge l'étude et le suivi des travaux de cette opération.

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Ce bassin est localisé en bordure de la RD 739 entre les agglomérations de Luxé et de La Terne. Une étude réalisée par la Direction départementale des territoires (DDT) « Service eau environnement risques » ne démontre pas l'utilité du débourbeur / déshuileur à l'extrémité du bassin. Il convient donc de modifier le bassin d'orage.

Ainsi, les travaux consistent à créer un réseau pluvial, combler l'actuel bassin qui n'a plus d'intérêt, engazonner la zone, planter une haie basse et des arbres. Cette nouvelle configuration des lieux va permettre ainsi de créer un cheminement piéton sécurisé. Les aménagements paysagers et le cheminement piéton feront l'objet d'une convention d'entretien avec la commune.

DÉROULEMENT DES TRAVAUX

- Entreprise titulaire du marché : **BERNARD TPGT** – AIGRE
- Démarrage des travaux : **lundi 3 novembre 2025**
- Durée des travaux : **3 semaines**

Les travaux se dérouleront sous circulation alternée par feux de chantier.

COUT DE L'OPÉRATION - FINANCEMENT

Le coût total de cette opération s'élève à **72 500 € TTC.**